

COMMUNIQUÉ DES CONSEILLERS **DpA** DÉMISSIONNAIRES DU CROA OCCITANIE

Le 21 septembre 2026

Chère consœur, cher confrère,

En **2021**, vous nous avez confiés une majorité avec un mandat clair : représenter les architectes d'Occitanie et défendre les intérêts de la profession au sein du Conseil régional de l'Ordre.

Aujourd'hui, une majorité d'entre nous a choisi de démissionner de son mandat de conseiller régional.

Loin de représenter un renoncement, cette décision résulte de notre sentiment partagé que les conditions d'exercice de nos missions au sein de l'institution depuis la nouvelle mandature de **2024**, ne nous ont pas permis de respecter pleinement nos engagements envers vous, dans des conditions conformes à nos convictions, à nos valeurs et aux vôtres.

Grace à votre confiance, Le mandat **2021-2024** nous avait permis de mener de nombreuses actions concrètes au service de la profession, notamment (liste non exhaustive) :

- **Défendre le recours à l'architecte dès le 1^{er} m² de construction**, en portant le débat sur la question du seuil de recours à l'architecte auprès de [l'Ordre National](#) et des Ordres régionaux ainsi qu'aux [Rendez-Vous de l'Architecture 2022](#) ;
- **Imposer la place des architectes dans la rénovation énergétique** notamment face au dispositif [Accompagnateur Rénov](#) (2021) ;
- **Lutter contre le travail gratuit** en refusant de cautionner les procédures non réglementaires de [pré instruction de PC](#) par certaines collectivités ;
- **Prévenir les risques de conflits d'intérêts liés au mandat de conseiller de l'Ordre** avec des décisions prises par notre majorité au Conseil :
 - **Jurys de concours** : Interdiction pour les élus au CROA d'y siéger ;
 - **Traitement des dossiers juridiques** : les litiges confiés à des conseillers n'appartenant pas aux départements concernés par ces affaires ;
- **Promouvoir l'architecture et le patrimoine**, en soutenant les initiatives en faveur de la qualité architecturale et de la préservation de notre patrimoine, comme le Collectif [Stop Démolitions](#) qui s'est constitué avec le soutien de l'Ordre Occitanie contre la démolition de l'œuvre de Candilis au Mirail ;
- **Rapprocher les architectes de leur Ordre**, grâce aux séances de conseil délocalisées dans différents départements ([Tour d'Occitanie de l'Ordre](#)), où les rencontres et débats ouverts avec les consœurs et les confrères faisaient émerger les problématiques spécifiques aux territoires ;

Nous restons mobilisés pour défendre la profession et par la même, l'intérêt public de l'architecture, à travers l'association DPA.

Bien confraternellement